



Montreuil, le 20 avril 2026

Monsieur David AMIEL
Ministre de l'Action et des Comptes
publics
139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

Objet : Contribution CGT Fonction publique au regard de la « revue stratégique de la fonction publique » et proposition d'ouverture de négociations salariales

Monsieur le Ministre,

La Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP) a tenu, ce 18 mars 2026, la première réunion du « collège des organisations syndicales » de sa « revue stratégique de la fonction publique 2035-2050 ». La CGT Fonction publique n'y a pas participé. Cette lettre ouverte vous en expose les raisons.

Nous ne contestons pas la nécessité de penser l'avenir de la Fonction publique. Nous contestons que cette réflexion soit conduite par une administration, sans mandat démocratique et politique clair, dans un contexte où les urgences salariales et sociales des agents publics sont délibérément écartées de l'agenda gouvernemental.

Le point d'indice est gelé depuis le 1^{er} juillet 2023. Vous avez vous-même confirmé publiquement qu'il n'y aurait aucune revalorisation en 2026, et que la porte était fermée pour 2027. C'est donc, au minimum, quatre années consécutives d'immobilisme salarial total que vous assumez, dans un contexte où le SMIC a été revalorisé de +17 % entre 2020 et 2025.

Les conséquences sont documentées et connues de vos services : depuis l'an 2000, la valeur du point d'indice aurait dû atteindre 6,36 € si elle avait suivi l'inflation. Elle est aujourd'hui à 4,92 €, soit une perte de pouvoir d'achat de plus de 28.6 %. Des agents de catégorie C perçoivent des traitements inférieurs au SMIC. Des agents de catégorie B démarrent à peine au-dessus.

S'y ajoutent : la suppression de la GIPA pour la troisième année consécutive, la décote de 10 % sur les trois premiers mois de congés pour maladie ordinaire depuis le 1^{er} mars 2025, et 3119 suppressions de postes inscrites au budget 2026, la dégradation des droits au temps partiel thérapeutique en cours, la réforme sur les Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) pour ne citer que les derniers sujets...

Dans ce contexte, vous proposez aux organisations syndicales non pas d'ouvrir une négociation sur la valeur du point d'indice – cette « priorité des agents » que l'ensemble des organisations syndicales réclame depuis des années – mais de réfléchir à la Fonction publique de 2035 et de 2050. La CGT refuse cette inversion des priorités.

CGT Fonction Publique

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX

tel : 01 55 82 77 67 (UFSE) - tel : 01 55 82 88 20 (FDSP) - tel : 01 55 82 87 49 (Santé & AS)

La DGAFP indique elle-même que les conclusions de cette revue stratégique ont vocation à « alimenter le débat public et politique » en vue de l'élection présidentielle de 2027. Autrement dit : c'est une administration qui prétend cadrer les termes du débat électoral avant même que les Françaises et les Français aient eu à se prononcer.

Ce renversement de la logique démocratique est inacceptable. Dans la tradition républicaine, les grandes réformes de la Fonction publique émanent du suffrage universel et sont traduites par le Parlement. Le Statut Général des Fonctionnaires de 1946, dont vous entendez célébrer le 80^e anniversaire à l'automne 2026, a été adopté par une assemblée constituante élue. Il n'appartient pas à une direction administrative de prédéterminer les scénarios d'évolution dudit Statut à horizon 2035-2050, au bénéfice d'une prochaine mandature présidentielle dont on ne peut connaître d'ores et déjà l'issue.

Nous observons également que le gouvernement propose de « donner plus de marge de manœuvre aux employeurs », d'interroger « la cohabitation de plusieurs statuts » et « l'articulation entre statut et contrat » – autant de formulations qui ouvrent explicitement la voie à une remise en cause du Statut Général qui fonde notre République et à la faveur d'une contractualisation accrue.

La CGT Fonction publique ne pratique pas la politique de la chaise vide par principe. Elle refuse de cautionner une démarche qui, sous couvert de prospective, prépare des réformes structurelles que les agents publics n'ont pas demandées et que les électeurs n'ont pas validées.

Pour autant, la CGT Fonction publique vous soumet une contribution écrite, comme vous le proposez, portant nos propositions sur des questions absentes aujourd'hui du cadrage proposé par la DGAFP et nos revendications qui pourraient servir de base pour mener un véritable débat démocratique sur la fonction publique, ses missions et ses agents.

Il s'agit notamment de partir d'une vision du Statut Général des Fonctionnaires comme conquête démocratique et bien commun et d'intégrer les notions de fonctionnaire-citoyen, de démocratie au travail, de développement des services publics et des missions d'intérêt général.

Pour que la CGT Fonction publique puisse s'associer à tout exercice sérieux sur l'avenir de la Fonction publique, nous posons les conditions suivantes :

- L'ouverture immédiate d'une négociation salariale portant sur la valeur du point d'indice, son indexation sur l'inflation et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées pour permettre aux agents de retrouver leur pouvoir d'achat à niveau de l'an 2000 ; a minima, les pertes depuis 2010 doivent être compensées ;
- Le retrait de la décote de 10 % sur les indemnités de congé maladie ordinaire et la restauration du plein maintien de traitement – mesure d'une brutalité sociale incompatible avec l'affirmation d'un gouvernement soucieux du bien-être des agents ;
- L'abandon de la politique de suppressions de postes et l'ouverture d'un plan de titularisation des agents contractuels qui représentent désormais 24 % des effectifs de la fonction publique, soit 7,6 points de plus qu'il y a dix ans ;
- La mise en œuvre de toute réflexion prospective sous l'égide d'une instance indépendante ou du Parlement, et non d'une administration qui cumule le rôle de productrice des scénarios et d'actrice de leur mise en œuvre.

Monsieur le Ministre, les 5,9 millions d'agents publics ne demandent pas qu'on leur dessine un avenir hypothétique en 2050. Ils demandent que leur rémunération, dont la très maigre augmentation date de juillet 2023, soient enfin revalorisée. Ils demandent que leurs conditions de travail dégradées soient prises en compte. Ils demandent, en un mot, que le gouvernement les respecte.

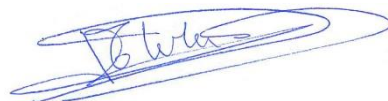
La CGT Fonction publique se tient disponible pour ouvrir, sans délai, les négociations salariales qui s'imposent où elle sera une force de proposition. Elle continuera, dans l'intervalle, à porter les revendications des agents dans les instances de concertation, et si nécessaire, dans la mobilisation.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

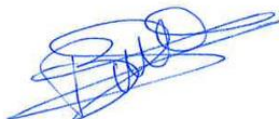
Sylviane BROUSSE
Coordonnatrice de la CGT Fonction publique



Natacha POMMET
Secrétaire Générale de la Fédération
des Services Publics CGT



Barbara FILHOL
Secrétaire Générale de la Fédération de la Santé et
de l'Action Sociale CGT



Sylvie AEBISCHER
Co-secrétaire Générale de l'Union Fédérale
Fédérale
des Syndicats de l'Etat CGT



Christophe Delecourt
Co-secrétaire Général de l'Union
des Syndicats de l'Etat CGT



PJ : Contribution dans le cadre de la revue stratégique de la Fonction publique 2035-2050

CGT Fonction Publique

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX
tel : 01 55 82 77 67 (UFSE) - tel : 01 55 82 88 20 (FDSP) - tel : 01 55 82 87 49 (Santé & AS)